



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Les déchets

Les aides de l'ADEME

Contact : Gérard Bardou
gerard.bardou@ademe.fr



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Typologie

- Les déchets dans le milieu hospitalier :
 - Déchets Industriels Banals
 - Déchets dangereux
 - DASRI



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Les aides de l'ADEME

- Études:
 - 50% pour les aides individuelles (diagnostic et étude de faisabilité)
 - 70% pour les aides groupées, les opérations collectives
- Investissement :
 - 50% pour les opérations de démonstration
 - 30% pour les opérations exemplaires
- Animation, sensibilisation, évaluation :
 - 60% d'aide



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Le soutien de l'ADEME sur les études

L'ADEME soutient des **études d'aide à la décision**
(pré-diagnostics, diagnostics, diagnostic +
accompagnement, études de faisabilité).

Cette démarche a pour objectif de permettre d'identifier les déchets produits, leur mode de production, leur gestion, et de décider, mettre en œuvre et suivre des actions de prévention et de gestion de ces déchets dans des conditions techniques, économiques, réglementaires et environnementales optimales.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



LE DIAGNOSTIC

OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic déchet doit permettre :

- de dresser un état des lieux de la production et de la gestion des déchets,
- d'informer le maître d'ouvrage sur la réglementation et le contexte local,
- de définir des objectifs de prévention et de gestion des déchets,
- de réaliser une étude critique des alternatives pour atteindre ces objectifs,
- de définir le plan d'actions pour atteindre ces objectifs,
- de prévoir des études éventuelles plus approfondies.

Le diagnostic peut être suivi ou non d'une prestation d'accompagnement visant à aider à mettre en œuvre et à suivre le plan d'actions décidé.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



LE DIAGNOSTIC

- Lors du diagnostic, le prestataire fera **l'analyse de l'existant en prenant en compte l'ensemble des déchets produits** (au niveau des bureaux, des ateliers, de l'entretien du site,...), en les **qualifiant** et en les **quantifiant**. Le prestataire analysera aussi le contexte local d'élimination des déchets.
- Lorsque les informations nécessaires sont indisponibles, incomplètes ou trop imprécises, un travail de collecte et de traitement de ces informations pourra être réalisé et fera partie du diagnostic.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



LE DIAGNOSTIC : Le rapport d'étude

Le contenu **minimum** du rapport pour l'année de référence est le suivant :

- Des données de référence sur le prestataire extérieur réalisant le diagnostic sur le maître d'ouvrage et son activité économique
- Un **inventaire des déchets** avec pour chaque flux final :
 - la dénomination, la catégorie (inerte, banal, dangereux),
 - les origines dans l'entreprises (ex : bureaux, production...),
 - le tonnage,
 - le mode d'élimination (décharge, valorisation énergétique, recyclage...), le collecteur et l'éliminateur, le % de valorisation,
 - le coût externe,
 - les non conformités réglementaires éventuelles
- Une **synthèse des données quantitatives** sur les déchets pour l'année de référence :
 - Tonnage total, taux de valorisation global, coût externe total, répartition du tonnage total et du coût externe total selon les principales catégories de déchets, selon les principaux modes d'élimination et selon les principaux collecteurs.
- Un **plan de masse** pour localiser les flux et les zones de stockage et d'élimination internes



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



LE DIAGNOSTIC : Le rapport d'étude

- Une synthèse des **informations qualitatives** sur les déchets pour l'année de référence :
 - Les principales non conformités réglementaires éventuelles
 - Un « Qui fait quoi » de la gestion des déchets dans l'entreprise
 - Les points forts et les points faibles de la gestion actuelle
- Des **objectifs de prévention et d'amélioration** de la gestion des déchets
- Une **analyse critique des alternatives** permettant d'atteindre ces objectifs
- Un **plan d'actions** pour atteindre ces objectifs avec :
 - Les déchets visés
 - Qui fait quoi quand et comment
 - Une estimation du coût des actions
 - Une estimation de l'effet des actions sur les flux et les coûts
 - Une synthèse des propositions (selon le modèle donné en annexe au présent cahier des charges)
- Une ébauche de cahier des charges pour une étude de faisabilité complémentaire éventuelle.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif de l'accompagnement est d'**aider à réalisation, au suivi et à la mise à jour du plan d'actions défini lors du diagnostic déchet.**

Il s'agit d'aider l'entreprise à mettre en place un processus itératif d'amélioration continue sur la prévention et l'amélioration de la gestion de ses déchets. Les différentes étapes de ce processus sont les suivantes :

- Suivi des flux de déchets, de leurs coûts de production et de gestion et des actions prévues
- Analyse critique du plan d'actions prévu
- Recherche et étude des alternatives pour une prévention et une meilleure gestion des déchets
- Mise à jour du plan d'actions (objectifs, délais, actions)
- Mise en œuvre du plan d'actions
- Retour à l'étape 1

La durée de l'accompagnement dépendra du souhait du maître d'ouvrage. S'agissant des actions de prévention, une durée de deux ans est souvent nécessaire pour réaliser l'ensemble des actions prévues.